

# GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE BILLANCOURT

☎ 01.76 84.14 33 / 01 76 84.14.34

[www.cgt-renault.com](http://www.cgt-renault.com) - e.mail [usines@cgt-renault.com](mailto:usines@cgt-renault.com)



Mercredi 22 janvier 2020

## Contre la réforme des retraites, Restons mobilisés jusqu'au retrait !

Un financement hasardeux du système de retraite que le gouvernement veut faire passer en force fait non seulement la part belle à une retraite par capitalisation, pour ceux qui le peuvent, (prendre des risques de crash boursier) et déséquilibre également la solidarité qui existe aujourd'hui dans la protection sociale.

Chez RENAULT la direction générale prenant appui sur la loi PACTE d'août 2019, accentue la capitalisation pour les membres du CEG, et les 370 cadres gagnant plus de 4 fois le plafond de la sécurité social soit 3428€ mensuel.

**Dès le 1<sup>er</sup> JANVIER 2020, la direction de RENAULT devance le débat démocratique**

### Création d'un Article 82 (code du travail)

C'est la mise en place d'un régime de retraite par capitalisation, dont, pour Renault, les bénéficiaires seront les membres du CEG.

**La cotisation sera entièrement réglée par l'employeur.**

Renault décide de fixer un « sur-salaire » à 12,5% de la rémunération de ces « braves » gens.

**On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même !**

### Création d'un Article 83 (code du travail)

C'est également la mise en place d'un régime de retraite par capitalisation, dont pour Renault, les bénéficiaires seront non seulement le CEG, mais également les 370 cadres HA dont la rémunération est supérieure à 4 fois le plafond de la Sécurité Sociale soit, **13712€/mensuel** (164544€/an)

Dans sa grande générosité la direction générale a décidé que la participation de l'entreprise serait de **70%**, alors même que les cotisations retraite en France, qui s'imposent à Renault, sont de **60% entreprise et 40% salarié !**

Parmi les nombreux effets néfastes de la réforme des retraites, il en est un qui mérite qu'on y revienne :

**Les cotisations payées par les hauts salaires!**

**Explications :**

**Aujourd'hui**, il existe une cotisation (AGIRC-ARCCO) de 24,64% sur la part de salaire comprise entre 1 fois et 8 fois le plafond de la Sécurité Sociale (c'est-à-dire entre 3.428€ et 27.424 €/mois)

**Avec la réforme**, le taux de cotisation n'est plus que de 2,8% sur la part de salaire supérieure à 3 fois le plafond de la Sécurité Sociale, et cette cotisation n'ouvre aucun droit à pension.

**Conclusion :**

La nouvelle caisse unique de retraite issue de la réforme subira un manque à gagner de cotisation, mais elle devra quand même payer les pensions des cadres qui ont acquis des droits avant la réforme! Pour cette caisse, cela fera un déficit de 4 à 5 milliards d'€ par an !

Pour les patrons, cela fera une économie de cotisation correspondant à 60% de cette somme.

**Vu des salarié-es de Renault, cela veut dire que l'écrasante majorité d'entre eux va devoir payer une bonne part de la retraite de ces quelques directeurs qui gagnent plus de 10 000€ par mois! Et le gouvernement de clamer que sa réforme est une réforme de justice" !**

**Et ce n'est que dans 40 ans environ que la caisse aura totalement fini de payer ces pensions !**

Quant aux cadres au salaire entre 3 et 8 plafonds, ils perdront, à partir de la mise en œuvre de la réforme, des droits à pension complémentaire. Mais ils pourront contracter, grâce à leur augmentation de salaire net, des retraites par capitalisation (PER). Les fonds de pension, tels que Black rock en salivent déjà!

**Les assureurs et banquiers en rêvaient,  
MACRON le fait !**

## Communiqué Coordination des syndicats CGT Renault

En saisissant Renault devant les prud'hommes, **Carlos Ghosn exige le maintien du régime très spécial de retraite des dirigeants d'entreprise !**

A l'heure où le gouvernement s'obstine à vouloir raboter les retraites des salariés, l'ex PDG Carlos Ghosn reste sans scrupule : Il revendique, sans vergogne, le paiement d'une retraite supplémentaire annuelle de près de 800 000 €, soit environ **637 fois le SMIC !**

**A l'indécence de ses 15 millions d'euros de rémunération**, aux millions d'euros attribués sous forme d'actions et divers avantages, aux abus de confiance et malversations pour plusieurs millions d'euros... Carlos Ghosn en rajoute dans l'indécence ! Il s'autorise à saisir les prud'hommes pour **réclamer auprès des salariés de Renault** « ses droits à une retraite supplémentaire à sa retraite du régime général et complémentaire » pour un montant annuel de **765 000 €, soit 63 750 € par mois !**

Retraite supplémentaire qui pour l'exercice 2019, s'ajoute aux millions de salaire déjà perçu.

Si les régimes dits « spéciaux des salariés » sont largement décriés sans légitimité aucune, les régimes très spéciaux des cadres dirigeants d'entreprises sont totalement ignorés et pourtant !

Chez Renault, les membres du Comité Exécutif Groupe (dont Carlos Ghosn) bénéficient d'un régime spécial de retraite collectif supplémentaire comprenant :

- ✓ Un régime de retraite à prestation définie, financé intégralement par l'entreprise, c'est-à-dire par le travail des salariés.
- ✓ Un régime de retraite à cotisations définies (dont le montant représente 8 % de la rémunération annuelle, fixe et variable, comprise entre 8 et 16 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale), pour laquelle la cotisation des dirigeants de l'entreprise n'excède pas 3% du total du salaire.

Ce qui veut dire que Carlos Ghosn exige le paiement d'une retraite supplémentaire qui a été financée quasiment intégralement par le travail des salariés et qui s'ajoute à celle qu'il touche déjà.

**Décidément, les dirigeants d'entreprises et leur commis du gouvernement n'ont aucune pudeur à exiger pour les uns, les travailleurs, des sacrifices sans fin et pour une poignée de nantis l'opulence !**

## Les salariés de RENAULT sont-ils des privilégiés ?

**Avec son projet retraite, Macron veut supprimer la retraite complémentaire plus avantageuse, que le régime général AGIRC-ARRCO qui existe chez Renault.**

Ce n'est pas une invention de la CGT, c'est écrit page 34 du rapport Delevoye en ces termes :

« Certains salariés connaissent, au sein de leurs régimes complémentaires (notamment l'AGIRC-ARRCO), des spécificités en matière de cotisations. Il peut s'agir de taux plus élevé que le taux normal, ou d'une répartition spécifique des cotisations entre employeurs et salariés. Compte-tenu de l'objectif d'équité porté par la réforme, ces situations dérogatoires ne trouveront plus de justification dans un système universel de retraite »

En effet, l'accord d'entreprise porte le taux d'appel de cotisation ARRCO à 8% contre 6% au taux normal.

Supprimer cette avancée sociale se traduirait par une dégringolade du montant de la retraite.

**Exemple pour un montant actuel de 600€ de retraite complémentaire, celui-ci serait ramené à 450€, soit une perte annuelle de 1800€.**

**Nous sommes donc nous aussi dans le cadre « d'un régime spécial » et nous considérons que nous devons le garder !**

**Mais ceci ne pourra se faire que dans le maintien du système actuel par répartition qui nécessite des améliorations mais surtout pas sa destruction !**



**Nous appelons les salariés à se mettre en grève  
Vendredi 24 janvier  
et à participer :**

**à la manifestation de Paris à partir de 11h00  
Place de la République**